

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)	Séance du 9 février 2026 Par suite d'une convocation en date du 3 février 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 9 février 2026 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 10 Délibération n°06_2026	Étaient présents : Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, Alexandre BAUDET, Véronique LEGENDRE, André MORARD, Christophe VADON, Sébastien REY-GORREZ Gaëlle MESSINA, Christelle DEROBERT, Marie TROUILLET Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Carole ETTORI (a donné pouvoir à Jérémie COURLET) Céline GEORG (a donné pouvoir à Marie TROUILLET), Aline SIMOES Absents : Rémi BESSERER, Yanis ETHEVE Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT

Objet : VOTE DU CFU 2025 DU BUDGET EAU

Monsieur le Maire rappelle que le CFU (Compte Financier Unique) est la nouvelle présentation des comptes locaux. Il est la fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.

Vu le Compte Financier Unique du budget principal de la commune de Minzier,
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques,
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,
 Considérant les éléments susvisés,

COMMUNE DE MINZIER M14 - Eau MINZIER - - 2026

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					I
					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	290 660,89	130 363,50	421 024,39
	Recettes réalisées (1)	B	132 784,58	137 189,31	269 953,89
	Restes à réaliser	C	10 374,70	0,00	10 374,70
Dépenses	Autosatons budgétaire totale	D	403 078,76	161 669,81	564 648,57
	Dépenses réalisées (1)	E	341 678,02	119 908,64	461 586,66
	Restes à réaliser	F	59 400,74	0,00	59 400,74
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-208 893,44	17 280,67	-191 632,77
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	112 417,87	31 206,31	143 624,18
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-96 475,57	48 466,98	-48 008,59
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-49 026,04	0,00	-49 026,04
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-145 501,61	48 466,98	-97 034,63

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Sur cette présentation, le doyen de l'assemblée, M. MORARD André, demande au conseil de délibérer.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, le conseil municipal valide le CFU 2025 du budget eau tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :	Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET	Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT
---	--	---

